



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

## AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Identification du site concerné :**

Lot 2 676 015 du cadastre de Québec, sis au 643 sur le chemin des Baies, Municipalité de Racine

**Zone :** VR-3

**Nature et effets:**

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, est de permettre la subdivision d'un lot en deux. La demande consiste à permettre la création de deux nouveaux lots. Les lots projetés ayant une superficie et une profondeur moindres que celles prescrites au règlement de lotissement numéro 124-12-2006.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le **6 juin 2022**, à 19 h à la salle du conseil municipal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande

Donné à Racine, ce 11 mai 2022.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 11 mai 2022.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière